



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

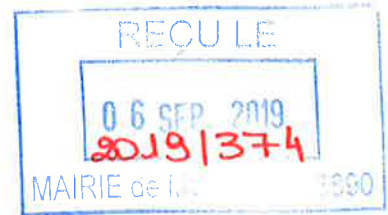
Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67  
Fax : 04.94.65.89.43  
Mél : [p.jadault@inao.gouv.fr](mailto:p.jadault@inao.gouv.fr)

Réf : AA/YK  
Affaire suivie par : Yassine KECHITE  
N/Réf : 0322082019

Objet : Projet d'élaboration du Plan Local  
d'Urbanisme de la commune de Mouriès..

La Directrice de l'INAO  
à  
Madame le Maire  
Hôtel de Ville  
35 rue Pasteur  
13890 MOURIES



La Valette-du-Var, le 31 août 2019.

Madame Le Maire,

Par courrier en date du 30 juillet 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mouriès.

La commune de Mouriès est incluse dans les aires géographiques des AOC : « Brousse du Rove », « Foin de Crau », « Taureau de Camargue », « Huile d'olive de Provence », « Huile d'olive de la vallée des Baux-de-Provence », « Olives cassées de la vallée des Baux de Provence », « Olives noires de la vallée des Baux-de-Provence », « Coteaux d'Aix-en-Provence », « Baux de Provence » et dans les aires géographiques des IGP : « Alpilles », « Agneau de Sisteron », « Pays des Bouches-du-Rhône », « Méditerranée », « Thym de Provence » et « Miel de Provence ».

Après étude du dossier, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mouriès, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie DDTM 13

La Directrice Marie GUITTARD  
et par délégation Emmanuel ESTOUR

INAO - Délégation Territoriale Sud-Est

Parc Tertiaire Valgora  
Bâtiment C  
Avenue Alfred Kastler  
83160 La Valette du Var  
TEL. : 0 494 357 467 / TELECOPIE : 0 494 658 943  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)